

Le Cran, faux anti-racistes, mais vrais imposteurs racialisistes

Le 9 mars dernier, le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) remettait à M. Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur et à M. Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères, un rapport de 129 pages, contenant 50 propositions pour lutter contre le racisme et le communautarisme. L'on s'étonnera tout d'abord que messieurs Hortefeux et Kouchner aient demandé au CRAN un rapport pour lutter contre le racisme et le communautarisme. Mme Alliot-Marie, Ministre de la Justice, aurait-elle eu l'idée de confier à Marc Dutroux la rédaction d'un rapport pour lutter contre la pédophilie ?

En effet, le président du CRAN, M. Patrick Lozès, sut nous régaler à maintes reprises de ses fines saillies. L'on se souvient qu'il avait appelé à l'abolition des « privilèges » des blancs, ou encore que le pendant du CRAN pour les blancs était... le Front National ! C'est également ce monsieur qui, en tête de son blog, a fait figurer cette noble profession de foi : « Noir, tout simplement ». Tout un programme ! En fait, ces trois mots résument très bien à eux seuls les principes essentiels du CRAN. Il s'agit d'un mouvement racialisiste, dont la couleur de peau constitue la clé de voûte.

L'on pourrait donc s'en tenir là, sans aller plus avant dans l'étude d'un rapport assez consistant. Cependant, la lecture de ce rapport et l'analyse de ses propositions est une nécessité pour comprendre à quel point celles-ci sont dangereuses, non seulement pour notre cohésion sociale, mais aussi pour notre démocratie et nos valeurs républicaines, constamment mises à mal dans le dit rapport. Ce dernier, qui n'évite d'ailleurs pas le verbiage pseudo-intellectuel, ni le jargon sociologisant, dans le but probable de noyer le poisson, est divisé en trois parties principales. La première

fait un état des lieux du racisme et des discriminations en France, la seconde en expose les enjeux, la troisième enfin contient les 50 propositions « pour le vivre ensemble ». Il a été rédigé par une commission dont faisait partie M. Lozès, qui pour ce faire a auditionné 26 personnalités.

Le principal présupposé, véritable pierre angulaire du rapport, est que les problèmes majeurs que connaît la France sont le racisme et la discrimination et qu'ils s'expliquent largement par son Histoire. Dans une approche que ne renieraient pas les militants du PIR, le racisme est présent depuis les années 1970 et est le fruit de notre héritage. Le racisme dont seraient depuis toujours victimes les Maghrébins n'est que le résultat de la rancœur nationale liée à la perte de l'Algérie en 1962. Ainsi, la France recréerait un espace colonial à l'intérieur même de ses frontières où elle confinerait les immigrés, véritables citoyens de seconde zone. Le lecteur apprend également que les Nord-Africains ne sont pas les seuls boucs-émissaires d'une France néo-coloniale. A sa grande surprise, les Chinois de France seraient eux-aussi victimes « d'un racisme quotidien » qui se traduirait par des violences à leur égard.

Le rapport parle même le plus sérieusement du monde d'un « péril jaune » dénoncé par de nombreux Français. L'on finit par trembler à l'idée que des restaurants asiatiques puissent être frappés par une Nuit de Cristal d'un nouveau genre. C'est oublier un peu vite que les asiatiques, travailleurs et sérieux, ne font pas parler d'eux et n'exigent pas de droits spécifiques. Il est par ailleurs piquant de constater que ce rapport fait l'impasse sur la première partie du 20ème siècle, qui vit l'installation en France de nombreuses vagues d'immigrés italiens, polonais, etc... Leur assimilation ne fut pas aisée et pourtant, ils finirent par se fondre dans la masse sans exiger d'avantages liés à leurs racines. Mais dans ce pavé de 129 pages, la guerre d'Algérie est l'origine principale des difficultés rencontrées par les immigrés sur le sol français.

Bien entendu, notre Histoire, décrite comme « une mémoire

dominante, officielle, hégémonique [...] doit être nuancée, relativisée, voire réécrite ». Oui, vous avez bien lu ! Il ne s'agit rien moins que de réviser l'Histoire de France pour complaire à quelques lobbys minoritaires. Il est de même interdit pour les censeurs du CRAN de discuter du bien-fondé de la loi Taubira de 2001 reconnaissant l'esclavage comme un crime contre l'Humanité. Les historiens comme M. Pétré-Grenouilleau, qui offrent une réalité plus nuancée de l'esclavage, qui ne se réduit pas à un crime commis par les blancs, ainsi que les pétitions de ces mêmes historiens contre les lois mémorielles, sont ainsi voués aux gémonies.

Du racisme découle le communautarisme. En effet, pour le CRAN « la lutte contre le communautarisme relève parfois d'un racisme déguisé ». Si l'on comprend bien, les replis communautaires seraient le produit du racisme, les victimes de discriminations ayant naturellement tendance à se regrouper pour faire valoir leurs droits et « affirmer une identité positive ». L'on notera au passage que ce rapport trouve tout à fait normal que les « minorités » puissent affirmer leur identité, quand ce droit est dénié à la majorité des habitants de ce pays. Le communautarisme reproché à certaines minorités n'est donc que la conséquence des politiques discriminatoires à leur encontre. Les revendications spécifiques telles que repas hallal dans les écoles, créneaux réservés aux femmes dans les piscines, etc... ne sont donc que pur « fantasme » ou « obsession franco-française » pour reprendre quelques expressions employées dans le rapport. De là à remettre en cause le « modèle français d'intégration » (qui était d'ailleurs assimilationniste il n'y a pas si longtemps), il n'y avait qu'un pas allègrement franchi par la commission du CRAN.

Ses rédacteurs n'ont d'ailleurs pas hésité à qualifier ce modèle « d'hypocrite ». Les groupes minoritaires doivent donc être reconnus, ce qui passe par une éducation multiculturelle et la reconnaissance de leurs droits politiques et sociaux. Il ne surprendra personne que l'universalisme soit fustigé. Ne reculant devant aucun sacrifice, les auteurs du rapport ont

même innové en définissant un nouveau concept : celui de « républicanisme » ! Il s'agit « d'une idéologie dévoyant l'idée de République pour en faire une injonction, ou une incantation sans contenu, qui nie les particularités, les aspirations et les réalités communautaires ». Ce document, qui prétend lutter contre le communautarisme si l'on en croit son intitulé, cherche donc à favoriser ce communautarisme par la mise en avant des différences culturelles ! Comprenez qui pourra...

La définition du racisme, notion qui imprègne tout le rapport, est sommairement mentionnée pour être tout aussi prestement évacuée. En effet, les rédacteurs parlent bien d'une « perspective biologique, essentialiste, du racisme ». Dans le dictionnaire, ce mot est bien défini de la manière suivante : « Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les races ». Mais, pour les idéologues du CRAN, cette définition, claire comme de l'eau de roche, ne saurait suffire. Le racisme biologisant s'accompagne du « racisme culturel ou différentialiste ». Et ces messieurs de déplorer la dilution de la lutte contre le racisme dans une vision plus large de la lutte contre les inégalités sociales. Un antiracisme abstrait est ainsi opposé à un antiracisme concret visant à « réparer concrètement, voire à prévenir, les injustices ».

L'on comprend aisément que la lutte contre le racisme en tant que tel n'est pas l'essentiel, qui est d'obtenir des avantages matériels fondés sur la seule couleur de peau. Et ces messieurs de regretter que « la diversité paraît avoir absorbé, dans un même mouvement le débat sur les inégalités sociales, les discriminations et le racisme ». Tout en jurant la main sur le cœur ne pas vouloir hiérarchiser les combats, « mais de singulariser l'action contre le racisme et les discriminations fondées sur la couleur de la peau ». Tout est dit. La question cruciale des inégalités sociales passe à la trappe pour faire place nette à la lutte des races.

Ce qui n'empêche nullement les éminences du CRAN de vouloir une égalité parfaite. Pour cela, elle doit passer par l'attribution de droits différents. Effectivement, la

législation actuelle ne va pas assez loin. « La discrimination, en devenant un argument de lutte pour l'égalité de traitement, appelle une justification de la différenciation au centre du mécanisme égalitaire ». L'égalité de fait doit donc supplanter l'égalité de droit, quitte à prendre des libertés avec la généralité de la règle de droit, qui doit s'appliquer uniformément à tous, sans considération de race, de sexe ou d'autre particularisme. Les audacieux commissaires vont même jusqu'à affirmer que « l'égalité en droit des citoyens aboutit [...] à nier le mécanisme même de l'égalité », bafouant ainsi les principes de l'égalité tout comme ceux de l'Etat de droit. Pour résoudre les inégalités, qui sont toutes, bien entendu, liées à la couleur de peau, il faut donc traiter les citoyens (blancs, noirs...) différemment. Elementaire, mon cher Watson !